

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

ASTRIDA

Astrida, le 25 septembre 1951.-

N° 2445/Just.-



1837

-----  
Objet:

P.V. 32/51.

Monsieur,

Suite à votre lettre du 18/8/51 n° 17/DIV. j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre virement est sans valeur parce que le comptable n'a pas un compte.

Il est nécessaire d'envoyer un chèque qui est payé comptant.-

L'Agent Territorial,  
HOEYBERGHS, F. J.,

A Monsieur DONNAY,  
U. M. H. K.

à  
K A T U M B A.-  
-----